Représentativité : la vérité des chiffres !

Sommes-nous dans une cour de récréation où les petits garçons se livrent à des compétitions bien connues ?

Il semblerait, au vu des informations circulant depuis quelques temps, que **OUI** !

Nous préférons vous communiquer les chiffres officiels tels qu'ils ont été publiés :

Arrêté du 5 octobre 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale de la banque populaire (no 3210) et dans la branche des caisses d'épargne (no 5005)

Banque populaire
(arrêté au JO du 05/10/2017)

Art. 2. – Dans cette branche, pour la négociation des accords collectifs en application de l'article L. 2232-6 du code du travail, le poids des organisations syndicales représentatives est le suivant:

- ✓ La Confédération française démocratique du travail (CFDT): 30,76 %;
- ✓ La Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC): 28,57 %;
- ✓ L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA): 16,75 %;
- ✓ La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC): 14,89 %;
- ✓ La Confédération générale du travail (CGT): 9,04 %

Caisses d'épargne
(arrêté au JO du 05/10/2017)

Art. 2. – Dans cette branche, pour la négociation des accords collectifs en application de l'article L. 2232-6 du code du travail, le poids des organisations syndicales représentatives est le suivant:

- ➢ L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA): 35,08 %;
- ➢ La Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC): 20,43 %;
- ➢ La Confédération française démocratique du travail (CFDT): 17,63 %;
- ➢ L'Union syndicale Solidaires (SOLIDAIRES): 17,25 %;
- ➢ La Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO): 9,62 %.

Qu'en est-il dans l'ensemble des entreprises privées :

Arrêté du 22 juin 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel :

CFDT : 30,32 %	CFTC : 10,91 %
CGT : 28,57 %	UNSA : 5.35%
CGT-FO : 17,93 %	SOLIDAIRES : 3.46%
CFE-CGC : 12,27 %	

Nous vous laissons apprécier librement ces résultats. Car pour la CFDT seule compte l'action qu'elle mène sur le terrain pour vous, les salariés.

Les coordinateurs CFDT BPCE :
Patrick SCHIRCK 06 60 86 36 02 /
Youssef BEN MESSAOUD 06 27 18 04 96